

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-54

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2019-54

Marathon de Bordeaux Métropole - Subvention 2019 au Stade bordelais ASPTT - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le marathon de Bordeaux Métropole, dont la cinquième édition se déroulera le 27 avril 2019, est une manifestation sportive reposant sur un concept original. Couru de nuit, son parcours est également l'occasion, pour les participants, de découvrir les richesses patrimoniales du centre historique de Bordeaux mais également des communes de Pessac, Mérignac et Talence, qui seront mises en valeur.

Tout en occasionnant des retombées économiques directes et indirectes, cet événement d'intérêt métropolitain participe au rayonnement et à la promotion touristique du territoire.

1. Présentation de l'organisme

Avec plus de 35 évènements par an et quelques épreuves internationales, le Stade bordelais est un acteur local incontournable de l'événementiel sportif.

Le Stade bordelais s'est vu confier la mission de « club support » du marathon de Bordeaux Métropole depuis sa première édition en avril 2015. Cette édition avait alors réuni près de 18 000 participants et 1 600 bénévoles dont 600 issus du club. Cette participation n'a cessé de croître pour atteindre le chiffre de 20 305 participants en 2018.

2. Bilan de l'édition 2018

Le marathon de Bordeaux Métropole propose plusieurs formats d'épreuve (marathon de 42,195 km ; semi-marathon ; marathon relais à 4 personnes). Pour la quatrième édition, 2 599 participants se sont présentés sur l'épreuve du marathon, 14 102 sur l'épreuve du semi-marathon et 971 équipes de 4 coureurs pour l'épreuve en relais, représentant une hausse de 5% de la participation. 66% des participants étaient des hommes et 34% des femmes. La moyenne d'âge est de 38 ans et près de 200 participants avaient plus de 65 ans. 50% des participants viennent de la Métropole. Pour compléter le programme de cet évènement, une course adaptée pour les enfants est proposée et l'ensemble des bénéfices de cette dernière est reversé à une association caritative ou de protection de la nature. La participation en progression de 15% par rapport à 2017 était de 340 enfants (120 de 5-6 ans, 120 de 7-9 ans et 100 de 10-11 ans).

Le marathon de Bordeaux Métropole est un moment d'échange et de convivialité, entre participants, bénévoles et spectateurs, ponctué de nombreuses animations musicales.

Cette hausse de participation est essentiellement due à une nette amélioration de la relation aux coureurs, au maintien du concept d'animation sur l'ensemble du parcours et à la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité équilibré et optimisé permettant aux coureurs d'évoluer sereinement et aux spectateurs de pouvoir vivre la course au plus près des sportifs.

Du fait de son ampleur et de ses caractéristiques très particulières, cet événement implique une organisation complexe, donc très structurée, en mesure d'optimiser le confort et la sécurité des participants et des spectateurs, dans le respect des habitants et riverains. C'est ainsi que près de 1 600 bénévoles ont été mobilisés pour la bonne tenue du marathon en 2018.

Le village était situé sur le parvis de la maison éco-citoyenne, à quelques mètres du départ et de l'arrivée et proposait un espace « coureurs », un espace « visiteurs » qui a accueilli près de 60 000 personnes. Le parcours était mis en lumière sur 12 points et 20 animations musicales sur chaque point de ravitaillement ou de relais ont contribué au bon déroulement et à la convivialité des trois épreuves.

En 2018, pour la 4^{ème} édition, le taux de satisfaction des participants s'est élevé à 84% (contre 76% en 2017). Plus d'un millier de coureurs, représentant 20 nationalités, provenait de l'étranger et 12% des athlètes ont réservé un hôtel sur la Métropole (dont 50% pour au minimum 2 nuits).

3. Mode d'organisation et programme d'action proposé pour l'année 2019

Comme depuis 2015, le marathon de Bordeaux Métropole qui se tiendra cette année le 27 avril, s'appuie sur trois entités pour organiser l'événement.

Tout d'abord, la direction des sports de la ville de Bordeaux assure le pilotage et la coordination de l'événement pour le compte de Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015/0111 du 10 avril 2015, reconduite par délibération n°2018/0184 du 23 mars 2018. Cette méthodologie permet ainsi à l'organisateur et son prestataire d'exercer leurs missions en étroite relation avec les services de la Métropole et des villes traversées.

Le Stade bordelais gère quant à lui directement toute l'organisation articulée autour des volontaires. C'est à ce titre que le Stade bordelais sollicite Bordeaux Métropole pour lui apporter un soutien financier.

À l'instar de l'édition 2018, Ironman sera en charge de l'organisation générale de l'événement. Ce dernier est chargé de la relation aux coureurs, gère toute la partie inscription, communication, marketing et la mise en œuvre opérationnelle de l'épreuve sportive. Comme pour les autres éditions, il assume les risques financiers de l'événement.

Pour l'édition 2019, la totalité du parcours de 2018 est maintenue. La société Ironman a contractualisé avec un nouveau sponsor via un dispositif de « naming » : Ociane, Groupe Matmut. Le contexte sécuritaire ne s'étant pas détendu depuis les attentats de 2015, l'organisation doit faire face à de fortes contraintes liées à la mise en sécurisation du parcours. Un travail en étroite collaboration avec la préfecture et les services de l'Etat est nécessaire pour élaborer un dispositif complet adapté à l'ampleur de cet événement populaire.

Sur le plan sportif, les trois épreuves sont maintenues (marathon, semi-marathon, relais à 4), tout comme les animations tout au long de la course, avec un centre d'attractivité positionné le long des quais de Garonne. Les Départ/arrivée communs sont localisés au niveau de la place de la Bourse et le village autour de la maison éco-citoyenne. La réorganisation complète de la gestion des ravitaillements d'arrivée ayant donné satisfaction en 2018, elle sera reconduite pour 2019, afin que chaque coureur puisse disposer d'un espace adapté pour se restaurer, se reposer ou échanger avec les autres coureurs.

Le miroir d'eau et la Place de la bourse resteront l'épicentre de l'événement avec un départ et une arrivée communs, la mise en place des podiums d'arrivée et des animations pour le public.

4. Bilan financier 2018

Le bilan financier (établi au 31 mai 2018) du prestataire, la société IRONMAN, pour l'édition 2018 s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant		RECETTES	Montant	
	En euros	En %		En euros	En %
Parcours/logistique/Village (Signalétique, médical, village déco, toilettes, animations, sécurité...)	564 385€	48,45%	Participants et achats complémentaires	873 623€	79,66%
Gestion des coureurs (Inscriptions, chrono, dossards etc...)	195 152€	16,75%	Sponsoring et exposants	215 816€	19,68%
Communication/promotion (Logo, affiches, site Internet, achats d'espaces, vidéo, relations presse...)	60 752€	5,22%	Merchandising et autres revenus	7 206€	0,66%
Personnel	99 300€	8,53%			
Mise à disposition logistique et administrative	193 193€	16,59%			
Factures à recevoir à ce jour	52 000€	4,46%			
Total dépenses pour le prestataire privé	1 164 782 €		Total recettes	1 096 645€	
Résultat	- 68 137€				

Bordeaux Métropole a soutenu le Stade bordelais en 2018 à hauteur de 65 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de l'association de 138 000€.

L'aide accordée en 2018 correspondait au soutien financier annuel de la Métropole pour :

- La coordination des animations et la gestion des 1 600 bénévoles,
- Les 20 animations musicales des épreuves,
- La mise en œuvre et la réalisation de la démarche éco-responsable,
- La recherche de nouveaux bénévoles auprès des étudiants,

Par ailleurs, une démarche auprès d'associations, notamment de randonneurs pédestres et cyclotouristes a été entreprise compte tenu de la complexité de trouver des volontaires pour les missions de sécurisation hors parcours. Chaque association volontaire a ainsi été indemnisée à hauteur de 9€/h avec une prime de coordination de 100€ tous les 10 signaleurs. Cette opération ayant donné satisfaction et n'entraînant pas de surcoût pour les collectivités, elle sera reconduite en 2019.

Il est donc proposé d'accorder une aide à hauteur de 65 000 € pour le déroulement de l'édition 2019 et pour la reconduction et le développement des actions conduites par le Stade bordelais dans le cadre de l'édition 2018.

5. Indicateurs financiers

La participation de Bordeaux Métropole représente 46,42 % du budget prévisionnel 2019 du Stade bordelais pour cette opération, défini comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Services extérieurs	74 000	Ventes de produits finis, prestations de services	60 000
Autres services extérieurs	29 100	Subvention Bordeaux Métropole	65 000
Impôts et taxes	1 000		
Charges de personnel	35 700	Transfert de charges	15 000
Autres charges de personnel	150		
Charges financières	50		
Total dépenses	140 000	Total recettes	140 000

Le budget présenté ne prend ici en compte que la partie prise en charge par le club support (Stade bordelais) auquel la Métropole accorde un accompagnement financier. Le budget global de l'événement, incluant celui du Stade bordelais et de la société Ironman, est estimé en 2019 à 1 423 483 €.

	2019	2018	2017
Charges de personnel / budget Stade Bordelais	25.50 %	25.87 %	18.13 %
% de participation de BM / Budget Stade Bordelais	46.42 %	47.10 %	62.90 %
% de participation des autres financeurs / Budget Stade Bordelais	53.58 %	52.90 %	37.10 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L5211-4-1 et D 5211-16 du Code général des collectivités territoriales, fixant les modalités de mise à disposition ascendante d'agents communaux,

VU la délibération n°2015/0111 du 10 avril 2015 « Marathon Bordeaux Métropole - Subvention à l'association Stade bordelais - Modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique Conventions avec l'association et avec la ville de Bordeaux »,

VU la convention signée avec la ville de Bordeaux en date du 27 avril 2015 relative à la mise à disposition d'agents de la ville de Bordeaux dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement administratif, technique et logistique,

VU la convention signée avec le Stade bordelais en date du 27 avril 2015 relative aux modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique par Bordeaux Métropole.

VU la délibération N°2018/184 du 23 mars 2018, Subvention 2018 au Stade bordelais - Avenants aux conventions du 27 avril 2015,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par le Stade bordelais en date du 11 juillet 2018,

VU l'avis de la commission d'examen des subventions du 12 octobre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE de par son ampleur et ses caractéristiques, le marathon de Bordeaux Métropole est un événement d'intérêt métropolitain, notamment au regard de sa contribution directe à la promotion touristique et au rayonnement du territoire, et concourt clairement aux politiques de développement économique,

DECIDE

Article 1 : d'accorder au Stade bordelais une subvention de 65 000 € pour contribuer à l'organisation de l'édition 2019 du marathon Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée avec le Stade bordelais.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 JANVIER 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2019	le Conseiller délégué,
	Monsieur Michel HERITIE